

Le mirage du savoir des autres (1)

Comme les doubles formations évoquées à la page suivante, l'élargissement des connaissances des entrepreneurs aux spécialités qui ne sont pas les leurs est à la mode. Est-ce bien raisonnable ?

Voilà ce qui nous a été donné à lire récemment¹ :

"Les corps d'état ne pourront plus travailler séparément. Chacun restera toujours spécialiste de son lot, bien entendu, mais devra également être en mesure de conseiller le client, hors de son domaine de compétence initiale, sur les choix énergétiques prioritaires à effectuer. Conséquence, le professionnel devra avoir, d'une part, une connaissance poussée du bâtiment dans son ensemble pour être capable d'effectuer les analyses et expertises préliminaires et, d'autre part, pouvoir ensuite passer le relais aux autres corps d'état pour effectuer les travaux qui n'entraînent pas dans son lot."

Espérons que les journalistes ont mal compris les hauts fonctionnaires et les entrepreneurs qui ont inspiré plusieurs articles sur le même thème.



Une remarque préliminaire : l'intervention des corps d'état a toujours dû être coordonnée : le maçon pouvait-il ignorer le charpentier et celui-ci ignorer le couvreur ? Où est la novation ?

Au fil des décennies, la complexification du bâtiment a rendu de plus en plus nécessaire : - d'abord de réfléchir aux objectifs à atteindre, - ensuite de concevoir ce que

l'on allait réaliser et d'organiser intelligemment la construction même des ouvrages. L'institutionnalisation des coordinations OPC puis SPS n'ont été que deux étapes de l'indispensable organisation des corps d'état sur un chantier.

Mais c'est surtout toute la suite du texte qui, à notre humble avis, fait fausse route d'un bout à l'autre.

Il faut être particulièrement inconscient des enjeux de la réhabilitation de "l'existant", (c'est-à-dire 100 % de notre parc bâti, dans des situations évidemment très différentes) **pour rédiger plusieurs pages sur ce sujet sans écrire une seule fois les mots de "maître d'œuvre", "architecte" ou "ingénieur"**.

L'administration aurait-elle oublié que ces professionnels sont les premiers qu'il convient de faire intervenir et que les incitations que l'État va offrir aux maîtres d'ouvrage doivent porter d'abord sur le financement des études préalables ?

D'ailleurs, "Avoir une connaissance poussée du bâtiment dans son ensemble pour être capable d'effectuer... etc." n'est-ce pas spécifiquement l'une des compétences basiques de la maîtrise d'œuvre ? Si au cours des siècles, l'architecte d'abord, puis l'équipe de maîtrise d'œuvre ensuite, se sont petit à petit différenciés des entrepreneurs, c'est bien parce que la diversité des enjeux, l'ampleur des attentes, la sophistication des techniques, l'alourdissement démesuré de la réglementation ont rendu de plus en plus indispensable l'intervention de ces professionnels en amont de la construction.

Pourquoi vouloir revenir en arrière ?

Autre préoccupation : ravalier la réhabilitation de tout notre patrimoine existant à la seule maîtrise de l'énergie, si vitale soit-elle, c'est masquer toutes les autres composantes de notre cadre de vie. A-t-on déjà oublié l'accessibilité, l'hygiène, les sécurités de toutes sortes ?

A-t-on oublié que le but de l'architecture, c'est de créer des ouvrages susceptibles de répondre à l'ensemble des attentes² des citoyens qui en auront l'usage ou la vue ? Au moment d'entreprendre des travaux significatifs sur des bâtiments, ce serait commettre une énorme faute que de ne pas penser "globalement".

Enfin, dernière critique : "inviter les corps d'état à sortir de leur domaine de compétence initiale pour conseiller leur client" n'est pas seulement absurde, c'est une incitation au "conseil intéressé" (expression volontairement "soft").

Car ce n'est pas la vocation légitime de l'entrepreneur de se "démener" auprès d'un maître d'ouvrage potentiel pour lui conseiller d'acheter les ouvrages d'autres professionnels.

Mais surtout, quand on mesure le coût de la non-qualité des travaux de bâtiment (10 milliards d'euros par an, lit-on !), ne doit-on pas encourager toutes les entreprises (et toutes les entreprises sérieuses le font) à toujours mieux former leurs cadres et leurs ouvriers dans les techniques de leurs propres corps d'état, (et bien sûr, au respect des ouvrages des autres entrepreneurs). Quand les métiers deviennent de plus en plus difficiles (c'est le cas dans le bâtiment), n'ayons pas la sottise d'inciter les entrepreneurs à exercer la profession des autres, ayons la sagesse de les encourager à faire très bien les travaux de leurs propres spécialités.

Et de la même façon, encourageons les maîtres d'œuvre à se former de mieux en mieux pour être à la hauteur des nouveaux enjeux. ■

Gilbert Ramus,
architecte

[2] Valeurs culturelle, sociale, urbanistique, environnementale, esthétique, fonctionnelle, ergonomique, technique, etc., qui font qu'un bâtiment peut enrichir la ville, ou dont l'absence peut conduire les citoyens à le rejeter.

[1] Le Moniteur du 18/01/08, page 52

Le mirage du savoir des autres (2)

Quelques écoles d'architecture et quelques écoles d'ingénieurs se sont rapprochées pour permettre à leurs élèves de suivre une partie des enseignements de l'autre école, de développer les échanges intellectuels entre étudiants, de travailler ensemble sur des projets communs, voire de sanctionner le surplus d'études par un "double diplôme". Ces initiatives sont remarquables, mais le sens que le public y donne est erroné.

Car le bon peuple rêve : - d'architectes qui auraient tous les savoirs des ingénieurs, - d'ingénieurs qui seraient aussi d'excellents architectes.

Il y en a, mais ils sont très peu nombreux, parce que les jeunes choisissent leur voie selon leurs penchants et leurs capacités et ce n'est pas un hasard si les uns deviennent ingénieurs et les autres architectes.

Par contre, il est particulièrement avantageux pour les uns et les autres d'enrichir leurs études d'un parcours raisonné dans une autre école, **à condition** que cela ne se fasse pas au détriment des connaissances et des savoir-faire fondamentaux permettant d'exercer pleinement l'activité professionnelle choisie.

C'est donc avec une grande sagesse que les écoles qui proposent un "double diplôme" préviennent immédiatement que ce choix imposera une durée plus longue des études (au minimum deux années) et conviennent que le jeune diplômé devra, de toutes les façons, choisir rapidement l'activité qu'il exercera au principal¹ (et le plus souvent, à titre unique).

D'ailleurs, la simple analyse de ce que sont les écoles d'ingénieurs devrait remettre à sa juste place l'apport d'un parcours volontaire dans deux écoles.

Il existe plusieurs centaines d'écoles qui délivrent un nombre encore bien plus élevé de diplômes d'ingénieurs, chacun orienté vers un domaine précis. Même si on limite notre analyse aux formations des ingénieurs du bâtiment ou des travaux publics, **il existe**

encore des dizaines et des dizaines de diplômes spécialisés dans de nombreux domaines du BTP.

Une question candide est posée : aurait-on l'idée de proposer un double cursus d'ingénieur "mécanique des sols-éclairages" ? Probablement pas, même s'il est toujours intéressant d'apprendre plus.

La question suivante n'est plus du tout candide : quand le public se laisse éblouir par le terme de double diplôme "architecte-ingénieur", dans quelle spécialité de "l'ingénierie" croit-il que "l'architecte" est devenu "sachant" ?



C'est là que réside le mirage du double diplôme.

Le BET ou l'entrepreneur qui accueille le jeune ingénieur doublement titré peut croire, à tort, que celui-ci a acquis toutes les capacités de création et de composition des lieux de vie, capacités qu'un architecte a bien du mal à acquérir en cinq ou six années pleines.

Le maître d'ouvrage qui fait confiance à un architecte doublement titré peut avoir l'illusion que celui-ci maîtrise toutes les spécialités de l'ingénierie, ce qui est évidemment stupide ; d'ailleurs aucun ingénieur n'aurait la prétention de maîtriser toutes les techniques.

Alors, à quoi riment les "double cursus" ?

C'est tout simple et sans aucun doute avantageux pour les étudiants qui choisissent d'allonger significativement leurs études afin de suivre des enseignements plus diversifiés qui demanderont généralement des capacités intellectuelles plus étendues.

Pour l'architecte, un "double cursus" lui donne plus de rigueur dans son travail et lui permet d'engranger des connaissances scientifiques supérieures à celles acquises en école d'architecture : il est alors un bien meilleur interlocuteur de tous les ingénieurs spécialisés susceptibles d'intervenir dans ses créations.

Pour l'ingénieur, un "double cursus" élargit son horizon vers d'autres cultures, lui donne le goût de valeurs plus subjectives et de recherches extratechnicistes. Cela lui permet de travailler dans de bien meilleures conditions de participation avec les architectes et parfois, d'être lui-même "engagé" à leurs côtés dans la création de l'œuvre.

Cessons d'imaginer naïvement qu'un double diplômé architecte ingénieur posséderait toutes les qualités et capacités créatives de l'architecte et détiendrait les méthodes et savoirs de tous les ingénieurs. Comme dans l'article de la page précédente où nous dénoncions la faute consistant à inciter les entrepreneurs à intervenir hors de leurs domaines de compétence, ne commettons pas l'erreur de croire que le métier des autres est "plus facile" que le sien et qu'on va pouvoir l'apprendre sans effort et l'exercer sans risque.

C'est d'abord dans notre propre métier que chacun de nous doit renforcer ses capacités. ■

Gilbert Ramus,
architecte

[1] L'exemple est donné par de nombreux diplômés bac + 5 qui ajoutent avantageusement un second titre (MBA ou autres diplômes) qui les tournent souvent vers de nouveaux horizons tels que le management ou le commerce international, métier qu'ils exerceront à titre principal : ils ne seront pas en même temps chercheurs dans un laboratoire !